

MOYENS MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE

> DE LA CONCERTATION AUPRES DU  
GRAND PUBLIC ;

> DE LA COLLABORATION AVEC LES  
COMMUNES MEMBRES

> DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES  
PUBLIQUES ASSOCIEES

*Annexe à la délibération en date du 20 décembre 2018 portant bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUI sur le territoire de 39 communes*

## *Table des matières*

I / La démarche de concertation auprès du grand public .....	3
II - La démarche de collaboration avec l'ensemble des communes membres et d'association des Personnes Publiques Associées .....	10

## I / La démarche de concertation auprès du grand public

Procédure obligatoire en vertu des dispositions du code de l'Urbanisme dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme, la concertation sur le PLUI de la CUA s'est déroulée du 7 mars 2013 au mois de décembre 2018, conformément aux modalités définies dans la délibération de prescription du Conseil communautaire du 7 mars 2013.

Cette délibération prévoyait des dispositifs pour s'informer. En effet, la démarche d'élaboration du PLUI concerne tous les citoyens et pour informer et mobiliser un large panel d'habitants, divers dispositifs d'information ont été déployés :

- des **pages Internet dédiées à l'élaboration du PLUI** ont été ouvertes sur le site de la Communauté Urbaine d'Arras.

Elles comportaient toutes les informations et les documents utiles au public pour s'approprier le projet, prendre connaissance des grandes étapes de la procédure, des dates des réunions publiques, des comptes rendus de réunions, etc...

Ainsi, les documents mis à disposition progressivement sur le site jusqu'à l'arrêt projet comprennent :

### Les délibérations relatives à la procédure PLUI :

- La délibération communautaire de prescription de l'élaboration et définition des modalités de concertation avec le public en date du 7 mars 2013 ;
- La délibération communautaire de définition des modalités de collaboration avec les communes en date du 19 février 2015 ;
- La délibération communautaire sur les orientations générales du PADD du 30 mars 2017 ;
- La délibération communautaire sur les orientations générales du PADD le 29 mars 2018.

### L'état initial ou diagnostic complet (version provisoire de mars 2016)

- L'état des lieux (Préambule, Démographie et solidarités, Habitat et logement, Mobilité et transports, Économie, Équipements, Foncier et organisation territoriale) ;
- L'état initial de l'environnement : Données géographiques et consommation de l'espace, Biodiversité, Climat, air et énergie, Déchets, Cycle de l'eau, Risques et nuisances et Paysage et patrimoine ;
- Les fiches de synthèse (réalisées en 2014) – (Éléments de synthèse : Préambule et éléments de cadrage, Synthèse du volet démographie et solidarité, Synthèse du volet habitat et logement, Synthèse du volet mobilité et transports, Synthèse du volet économie, Synthèse du volet agriculture, Synthèse du volet paysage et patrimoine, Synthèse du volet urbanisme, Synthèse du volet équipements, Synthèse du volet état initial de l'environnement) ;
- Un zoom sur l'Enquête Ménages Déplacements : la semaine de la mobilité, Synthèse de l'enquête ménages déplacements, Enquête ménages déplacements et les chiffres clés ;
- Les atouts, faiblesses et enjeux du territoire.

### Le projet de territoire puis le PADD

- Le pré-projet de territoire (jusqu'à décembre 2016 puis suppression) ;
- Le PADD débattu en 2017 ;
- Le PADD débattu le 29 mars 2018 ;

### Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) – avril 2018

- Les OAP communales : compilation et par commune ;
- Les OAP sectorielles comprenant les sites concernés par une OAP sectorielle et le guide des OAP sectorielles.

### Le règlement et plans de zonage par commune - (avril 2018)

- Les tomes 1 et 2 du règlement ;
- Un plan de zonages par commune.

### Les annexes par communes - (avril 2018)

- Le plan des Informations et Obligations Diverses (IOD) ;
- La carte des risques ;
- Le plan des Servitudes d'Utilité Publique (SUP).

Par ailleurs, des informations concernant les étapes de collaboration avec les communes membres et celles de concertation avec la population ont été également portées à la connaissance du public par l'intermédiaire du site internet de la CUA avec :

- les analyses de questionnaires réalisés auprès de la population portant sur : l'image de la CUA, les manques sur le territoire communautaire, le taux d'équipements, les symboles du territoire, les avis sur le lieu de vie, les priorités et les ambitions que la CUA doit se fixer demain.
  - *La diffusion du questionnaire a été faite automne 2014 via voie postale, site internet, en mairies et à la CUA. Elle s'est accompagnée d'une campagne d'affichage et d'une campagne presse (presse écrite et radio).*
  - *Les retours pouvaient se faire par courrier via une enveloppe T, par internet via le site internet de la CUA ou dans les communes dans les présentoirs situés en mairies et dans certains autres lieux publics dans les plus grosses communes. Ils ont été au nombre de 956 dont 929 exploitables.*
- Les présentations faites lors :
  - des conférences des élus (8 octobre 2014, 8 octobre 2015, 19 octobre 2016 et x novembre 2018) ;
  - des réunions publiques de mars-avril 2016
  - des rendez-vous communaux organisés en février 2015 : rencontres territorialisées avec les conseillers municipaux des communes de la CUA avec pour objectif de présenter l'état des lieux du territoire et d'échanger sur les enjeux identifiés. Ces derniers ont réunis plus de 200 participants.
  - du Forum des Acteurs (du 31 mars au 16 avril 2015) : 4 forums thématiques (environnement, économie, déplacements, habitat) et une conférence sur les déplacements de demain (Frédéric HERAN – Universitaire) organisés sous forme de tables rondes ou conférences d'experts et professionnels venant apporter leur éclairage sur les enjeux du territoire pour chacune des thématiques et de temps d'échanges avec les acteurs du territoire invités et les élus. Ces forums et cette conférence ont rassemblés plus de 350 participants.
  - des ateliers du PLUI du 25 septembre 2015 : journée de réflexion et d'échanges par groupes de travail sur les scénarios possibles de développement du territoire à l'horizon 2030 où ont été étudiés trois scénarios : scénario n°1 : la plaque tournante dynamique de l'eurorégion, scénario n°2 : le laboratoire créatif du développement durable et scénario n°3 : un modèle d'art de vivre ensemble (synthèse des ateliers et des productions) ;
  - des ateliers du PLUI menés du 21 juin 2017 au 6 septembre sur différentes thématiques : développement du Val De Scarpe et de l'axe loisirs ouest (Crinchon-citadelle-mont st Éloi) le 21 juin 2017, développement économique et parcs d'activités le 5 juillet 2017, rocade et mobilité le 4 juillet 2017, Arras, centre d'agglomération le 31 août 2017, 5 communes pôles-relais du territoire le 5 septembre 2017, PLUI et trame verte et bleue le 6 septembre 2017.

Aussi, cette mise à disposition du public sur les pages Internet consacrées au PLUI des comptes rendus et documents supports des réunions publiques et des ateliers thématiques a permis de faire une restitution des échanges au grand public.

- un **dossier de concertation a été mis à disposition du public**, jusqu'à la clôture de la concertation, **dans chacune des mairies des Communes membres et à la Communauté Urbaine d'Arras.**

Ce dossier mis à disposition s'est enrichi de documents au fur et à mesure de la procédure. Il comportait donc en fin de procédure :

- les délibérations relatives à la procédure (prescription, collaboration, tenue des deux débats sur le PADD) ;
- le Porter à Connaissance transmis par le Préfet (éléments de 2013 avec complément de 2014) ;
- l'état initial du territoire (état des lieux) et sa synthèse ;
- l'état initial de territoire (environnement) ;

- les atouts/faiblesses/enjeux ;
  - l'esquisse de projet stratégique ;
  - le PADD et son plan des 12 orientations clés ;
  - le règlement tome 1 et tome 2 ;
  - le plan de zonage au format A3 de toutes les communes de la CUA et le plan de zonage au format A0 de la commune concernée ;
  - les OAP communales au format A3 de toutes les communes, l'OAP communale au format A0 et les OAP sectorielles de la commune concernée ;
  - la(es) fiche(s) et le plan des servitudes.
- Des **expositions publiques temporaires lors des grandes étapes d'avancement du projet** :
- À la phase de diagnostic et de définition des enjeux :
- Une exposition dans le cadre du salon de la mobilité en septembre 2015 devant l'hôtel de Ville d'Arras avec :
    - deux cartes A0 concernant « Se déplacer à Arras...sans voiture ? » faisant figurer les déplacements réalisables en moins de 20 minutes à partir de la place des Héros l'une à pied et l'autre en vélo ;
    - deux panneaux d'exposition A0 concernant « quelles habitudes de déplacement pour les habitants de la Communauté Urbaine d'Arras » avec la part des déplacements par mode, le nombre de déplacements par jour, la distance moyenne des déplacements, les motifs de déplacement et la distance moyenne temps et kilométrique domicile-travail ;
    - mise à disposition d'un registre et du volet diagnostic relatif à la mobilité du PLUI ainsi que de flyers sur les habitudes de déplacements des habitants en retour de l'enquête réalisée en 2014 et sur « la meilleure énergie c'est la vôtre : du 16 au 22 septembre, bougez autrement dans la Communauté Urbaine d'Arras » avec diverses actions proposées par la CUA dans le cadre de la semaine de mobilité (pass 1€, ciné-débat, etc.).
  - Une exposition dans le cadre du salon de l'habitat 2015 à Arras comprenant deux panneaux A0 :
    - Un panneau relatif aux éléments de diagnostic en matière d'habitat et des principaux enjeux en terme d'habitat ;
    - un panneau expliquant ce qu'est un PLUI et invitant à se rendre sur le site internet de la CUA pour suivre et s'exprimer sur le projet.
- À la phase PADD :
- Une exposition itinérante organisée de juin à septembre 2017 dans 24 des communes de la CUA relative au PADD du PLUI avec 12 panneaux :
    - Le 1<sup>er</sup> panneau d'introduction avec :
      - des QRcodes vers la version numérique du PADD et vers l'adresse courriel enregistrant les messages adressés à la CUA dans le cadre de la concertation PLUI ;
      - les modalités de consultation des documents version papier du PLUI et d'échanges via les registres officiels.
    - Le panneau n°1 relatif au projet de territoire et à l'échéancier des études d'élaboration du PLUI ;
    - Le panneau n°2 sur les 5 axes de développement stratégiques ;
    - Le panneau n°3 avec l'avant-projet d'aménagement spatial où une carte illustre les 12 orientations clés du PADD ;
    - Les panneaux n°4 et n°5 sur l'axe 1 des orientations générales du PADD : « une économie à haute valeur ajoutée profitable aux habitants du territoire » ;
    - Les panneaux n°6 et n°7 sur l'axe 2 des orientations générales du PADD : « un cadre de vie privilégié : un environnement naturel et un patrimoine historique à préserver » ;
    - Le panneau n°8 sur l'axe 3 des orientations générales du PADD : « une attractivité résidentielle renforcée garante des grands équilibres socio-économiques et du positionnement compétitif du territoire » ;
    - Le panneau n°9 sur l'axe 4 des orientations générales du PADD : « un très haut niveau

- de service à la population facilitateur de déplacement et de vie quotidienne » ;
- Le panneau n°10 sur l'axe 5 des orientations générales du PADD : « une responsabilité sociétale exigeante – lien social et solidarités au service du bien vivre ensemble » ;
- Le panneau n°11 sur la partie II du PADD : « économiser l'espace ».

*Une annonce dans la voix du Nord du 26 juin 2017 et un avis sur le site internet de la CUA ont été faits pour informer de la tenue de l'exposition itinérante et des modalités pour consulter les documents PLUI ou/et formuler ses observations via les différents moyens mis à disposition.*

À la phase OAP, règlement et zonage :

Une exposition dans chaque commune à compter de mi-avril 2018 jusqu'au minimum fin juin 2018 avec deux panneaux A0 :

- Un panneau avec la carte des grandes orientations d'aménagement de la commune concernée ;
- Un panneau avec la carte du projet de zonage de la commune concernée.

*Un News Magazine a été distribué dans chaque boîte aux lettres (magazine de 8 pages : *Projet Grand Arras – vivre en 2030 paru en février 2018*) relatif à l'élaboration du PLUI et annonçant les expositions. La tenue de ces expositions a fait l'objet d'un avis sur le site internet de la CUA relayé par Facebook.*

*Des documents complémentaires ont été adressés en mairie.*

*Ces panneaux ont également été exposés lors des rencontres communales grand public.*

- **cinq clips vidéos** présentant les enjeux du PLUI et les principes réglementaires ont été réalisés au cours de la procédure. Ces vidéos ont été diffusées au cours de certaines réunions de concertation ou de collaboration et, pour la plupart, mises en ligne sur les pages Internet dédiées au PLUI,
- une information générale sur la procédure, l'avancement et les temps de concertation du PLUI a eu lieu **par voie de presse** avec des articles dans la Voix du Nord, l'Observateur de l'Arrageois, l'avenir de l'Artois, la gazette du Nord-Pas-de-Calais, des News mag spécifiques au PLUI et au sein du Magazine de la Communauté Urbaine Grand Arras.  
Par ailleurs au moment des réunions publiques et rencontres communales grand public, plusieurs annonces sont parues dans la presse régionale, dans les journaux gratuits et sur le site Internet de la CUA.
  - Des articles dans la Voix du Nord du 9 mars 2013 : « Le Plan Local d'Urbanisme est sur les rails », dans l'avenir de l'Artois du 13 mars 2013 : « Un plan intercommunal pour la Communauté Urbaine du futur » et dans l'Observateur de l'Arrageois du 13 mars 2013 : « la CUA adopte le Plan Local d'Urbanisme » sont parus suite à la délibération du Conseil communautaire en date du 7 mars 2013 prescrivant l'élaboration du PLUI. Ces articles expliquent ce qu'est un PLUI, à quoi sert un PLUI, quelles sont les étapes de la procédure et les modalités de gouvernance et de concertation ainsi que le calendrier prévisionnel.
  - Un article est paru dans le Grand Arras de février 2013 (page 16) annonçant la mise en œuvre d'une enquête relative aux déplacements dans le cadre de l'élaboration du plan d'urbanisme communautaire.
  - Un article est paru dans le Grand Arras de mai 2013 (page 8) intitulé « Vers un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal », expliquant les motifs pour lesquels il s'avère nécessaire d'élaborer un PLUI et les étapes de mise en œuvre.
  - Un article est paru dans le Grand Arras de novembre 2013 annonçant l'élaboration du PLUI, ces objectifs et le lancement de la concertation (documents PLUI consultables au fur et à mesure dans toutes les mairies et au siège de la CUA et sur le site internet de la CUA, observations consignables dans les registres présents dans chaque commune et à la CUA ou à adresser par courrier à la CUA).
  - Des articles dans la Voix du Nord du 13 octobre 2014 : « Trois ans de réflexion pour un plan local d'urbanisme », l'observateur de l'Arrageois du 15 octobre 2014 : « Imaginons ensemble notre territoire », l'avenir de l'Artois du 15 octobre 2014 : « 37 communes, un seul territoire, un seul PLUI et des questions » sont parus suite à la conférence des élus

du 9 octobre 2014 (*première conférence des élus, qui s'est tenue au lycée agricole, à Tilloy-lès-Mofflaines regroupant près de 300 élus et acteurs du territoire avec pour ordre du jour : faire le point sur les premiers constats qui émergent de l'État des lieux du PLUI et débattre de quelques thématiques qui seront au cœur des discussions lors de la prochaine étape du processus : l'émergence des enjeux, à savoir notamment les besoins en termes de solidarité, d'équilibre, d'environnement, d'exigence réglementaire, de potentiel de développement...*).

Ces articles rappellent les motifs, les enjeux, la gouvernance et le calendrier du PLUI.

- Un article est paru dans le Grand Arras de novembre 2014 (page 9) intitulé « Imaginons ensemble l'avenir de notre territoire » faisant un retour sur la première conférence des élus du 9 octobre 2015 et sur l'état d'avancement du PLUI (état des lieux) et donnant des informations sur le News Mag n°1 et le questionnaire à remplir.
- Un News mag de 8 pages spécifique au PLUI : « Grand-Arras-2030 News-mag-N°1 – imaginons ensemble l'avenir de notre territoire » est paru en novembre 2014. Ce dernier explique la démarche, expose les principaux points mis en avant par le diagnostic du PLUI et comprend un questionnaire pour le grand public « comment voyez-vous votre territoire aujourd'hui et demain ».
- Parallèlement à la parution de ce News Mag, sont parus des articles dans la voix du Nord du 23 novembre 2014 : « Quand la communauté urbaine vous pose des questions », dans Arras Métropole News n°12 de novembre 2014 : « Le PLUI pour écrire le quotidien en 2030 » et dans la Gazette du Nord-Pas-de-Calais du 18 novembre 2014: « un plan local d'urbanisme intercommunal : comment imaginer l'avenir d'un territoire ». Ces articles portaient sur la procédure PLUI, le questionnaire du News mag et les retours espérés à ce questionnaire.
- Un article est paru dans le Grand Arras de mars 2015 (page 18) intitulé « Une image positive du territoire de la CUA » rapportant les différents retours du questionnaire distribués via le News mag n°1.
- Un article est paru dans le Grand Arras de septembre 2015 (page 21) informant du programme de la semaine de mobilité, événement au cours duquel un stand CUA expose les conclusions de l'enquête déplacement initiée dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUI (habitudes de déplacements)
- Un article est paru dans le Grand Arras d'octobre 2015 (pages 12-13) intitulé « écrivez le scénario du Grand Arras » concernant l'état d'avancement du PLUI, présentant les 3 scénarios à partir desquels pourra être bâti le projet de territoire, faisant un retour sur la conférence des élus du 8 octobre 2015 et informant d'une prochaine étape de consultation de la population début 2016.
- Des articles dans la Voix du Nord du 12 octobre 2015 : « Grand Arras 2030, ce n'est pas un film de science-fiction mais il y a 3 scénarios » », l'Observateur de l'Arrageois du 21 octobre 2015 : « les élus imaginent le Grand Arras de 2030 » sont parus suite à la conférence des élus du 8 octobre 2015. *Cette conférence a permis de dresser le bilan du travail accompli par les services communautaires et lors de la concertation avec la population, pour construire le Grand Arras 2030.*

Ces articles rappellent ce qu'est un PLUI, abordent le retour sur les questionnaires et les trois scénarios à partir desquels sera bâti le projet de territoire.

- Un News mag 8 pages spécifique au PLUI : « Grand-Arras-2030 News-mag-N°2 – quel scénario d'avenir pour nos communes » est paru en mars 2016. Ce dernier expose les 34 enjeux du territoire identifiés dans le cadre du PLUI, fait un retour sur les questionnaires distribués via le News mag n°1, présente une esquisse de projet stratégique s'appuyant sur 5 axes de développement stratégiques, invite la population à participer aux 4 rencontres grand public sur les grandes orientations prévues le 16,22 et 29 mars 2016 ainsi que le 12 avril 2016. Ce News mag comporte également un questionnaire pour le grand public : « vos bonnes résolutions pour demain » avec des propositions d'engagement de la population pour l'efficacité énergétique, les déplacements, leurs priorités en termes de cadre de vie, d'environnement, de recherche de logements.
- Un article est paru dans le Grand Arras de mars-avril 2016 (page 16) intitulé « Participez

à la décision sur votre vie future » exposant l'état d'avancement de la procédure PLUI, invitant le grand public à participer aux 4 réunions publiques prévues les 16 mars à Sainte-Catherine, 22 mars à Agny, 29 mars à Bailleul-Sir-Berthoult et 12 avril 2016 à Arras et rappelant des moyens d'exprimer ses observations sur le PLUI (courrier, courriel, registres, questionnaires).

- Un article est paru dans le Grand Arras de mai-juin 2016 (pages 9 à 11) intitulé « La Communauté Urbaine d'Arras, un territoire pour la qualité de vie » informant de l'état d'avancement du PLUI, de son articulation avec le PDU, le PLH et le RLPI et faisant un retour sur les 4 réunions publiques.
- Un article est paru dans le Grand Arras de juillet/août 2017 (page 20) informant de la tenue d'une exposition itinérante relative au PADD de juillet à septembre 2017.
- Un article est paru dans le Grand Arras de mai-juin 2018 (page 18) intitulé « découvrez les nouveaux plans d'urbanisme de votre commune » présentant l'état d'avancement du PLUI (règlement/zonage) et annonçant les rencontres communales en mai-juin 2017.
- Un News mag 8 pages spécifique au PLUI : « Grand-Arras-2030 News-mag-N°3 – découvrez les nouveaux plans d'urbanisme de votre commune » est paru en avril 2018. Ce dernier rappelle les différentes étapes de la procédure, expose le PADD, illustre 6 orientations du PADD faisant l'objet d'études et de travaux complémentaires, présente un exemple d'OAP et de plan de zonage, invite la population aux rencontres communales organisées du 14 mai au 15 juin 2018 et rappelle les modalités offertes au grand public pour consulter les documents et pour s'exprimer.

La délibération de prescription prévoyait également des dispositifs pour échanger et débattre. Afin de permettre les échanges avec le public, différents outils ont été mis en place :

- **4 réunions publiques grand public territorialisées** « rencontres du Grand Arras dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Quel scénario d'avenir pour nos communes » organisées pour le secteur Ouest le mercredi 16 mars 2016 à 18H00 à Sainte-Catherine, pour le secteur Sud-Est le mardi 22 mars 2016 à 18h00 à Agny, pour le secteur Nord-Est le mardi 29 mars 2016 à 18h00 à Bailleul-Sir-Berthoult et pour tout le territoire le 12 avril 2016 à 18h30 à Arras. Dans le cadre de ces rencontres, des échanges et interventions ont été faits concernant la construction des orientations stratégiques du projet de territoire (débattre autour d'une esquisse à enrichir ensemble en mobilisant toutes les intelligences, partager les grandes orientations stratégiques et se donner des ambitions mobilisatrices, fixer des objectifs clairs pour agir concrètement et dessiner la prochaine carte du territoire, prendre en compte toutes les contributions avant de s'engager). Environ 800 personnes ont assisté à ces rencontres.
- **30 réunions publiques communales « grand public »** ont été organisées du 15 mai au 18 juin 2018 comme suit :

DATE	LIEU	HORAIRE
Mardi 15 mai 2018	Salle des fêtes d'Hénin-sur-Cojeul (réunion commune pour Hénin-sur-Cojeul et Saint-Martin-sur-Cojeul)	17 h – 20 h
Mardi 15 mai 2018	Mairie Feuchy	17 h – 19 h
Mercredi 16 mai 2018	Manoir de Tilloy-lès-Mofflaines (réunion commune pour Tilloy-lès-Mofflaines, Neuville Vitasse et Mercatel)	17 h – 20 h
Mardi 22 mai 2018	Mairie d'Achicourt	15 h – 18 h



Mardi 22 mai 2018	Mairie Héninel	18 h 30 – 20 h
Mardi 22 mai 2018	Mairie Beaumetz les Loges	16 h – 19 h
Jeudi 24 mai 2018	Salle des Fêtes de Thélus (réunion commune pour Thélus, Farbus et Roclincourt)	17 h – 19 h
Vendredi 25 mai 2018	Mairie Neuville St Vaast	16 h – 19 h
Lundi 28 mai 2018	Mairie d'Agny	16 h – 19 h
Lundi 28 mai 2018	Mairie de Guémappe	17 h – 19 h
Mardi 29 mai 2018	Mairie de St-Nicolas lez Arras	16 h – 19 h
Mardi 29 mai 2018	Mairie Wailly	16 h – 19 h
Mardi 29 mai 2018	Mairie Annexe Sainte Catherine	18 h 30 – 20 h 30
Mercredi 30 mai 2018	Salle des Fêtes de Boyelles (réunion commune pour Boisieux-au-Mont, Boisieux- Saint-Marc, Boyelles et Boiry-Becquerelle)	16 h – 19 h
Lundi 4 juin 2018	Salle des Fêtes de Bailleul-Sir-Berthoult (réunion commune pour Bailleul-Sir-Berthoult, Gavrelle et Willerval)	17 h – 20 h
Lundi 4 juin 2018	Salle des Fêtes Acq	18h30 – 20h30
Mardi 5 juin 2018	Salle Polyvalente Monchy-le-Preux	17 h – 19 h
Mercredi 6 juin 2018	Salle des Fêtes Ecurie	16 h 30 – 19 h 30
Mercredi 6 juin 2018	Salle Hamilton Mont Saint Eloi	16 h – 19 h
Vendredi 8 juin 2018	Salle des Fêtes Dainville	16 h – 19 h
Samedi 9 juin 2018	Salle des Fêtes Dainville	9 h – 12 h
Samedi 9 juin 2018	Salle Polyvalente Monchy-le-Preux	10 h – 12 h
Lundi 11 juin 2018	Salle des Fêtes Maroeuil	18 h – 20 h
Mardi 12 juin 2018	Mairie Fampoux	17 h – 20 h
Mardi 12 juin 2018	Mairie Beaurains	16 h – 19 h
Mardi 12 juin 2018	Mairie Anzin-St-Aubin	17 h – 20 h
Mercredi 13 juin 2018	Mairie Saint-Laurent-Blangy	16 h 30 – 19 h 30
Samedi 16 juin 2018	Salle Robespierre au Beffroi Arras	9h – 17 h

Lundi 18 juin 2018	Salle du Presbytère Wancourt	17 h 30 – 19 h 30
--------------------	------------------------------	-------------------

Des invitations ont été distribuées dans chaque boîte aux lettres des habitants des communes souhaitant participer à l'organisation de rencontres communales. Seules deux communes (Athies et Etrun) n'ont pas jugé utile d'en organiser une. L'invitation à ces rencontres a été communiquée par d'autres supports (spots radios, site internet, News Magazine et Grand Arras), permettant à tout-à-chacun de se présenter à une des rencontres ou solliciter un rendez-vous avec un urbaniste de la CUA. Dans le cadre de ces rencontres, les élus et urbanistes de la CUA se tenaient à la disposition du grand public pour répondre à leurs questions sur le PLUI et leur proposer de formuler leurs éventuelles observations par écrit. Les deux panneaux d'exposition (carte des grandes orientations d'aménagement et carte du projet de zonage de la commune concernée), le registre de concertation PLUI ainsi que tous les documents relatifs au PLUI consultables dans le cadre de la procédure constituaient des supports aux échanges. Environ 600 personnes ont assisté à ces réunions.

Enfin, la délibération de prescription prévoyait des dispositifs pour permettre au grand public de s'exprimer :

- le **questionnaire grand public** « comment voyez-vous votre territoire aujourd'hui et demain » portant sur : l'image de la CUA, les manques sur le territoire communautaire, le taux d'équipements, les symboles du territoire, les avis sur le lieu de vie, les priorités et les ambitions que la CUA doit se fixer demain. La diffusion du questionnaire a été faite automne 2014 via distribution par voie postale du News Mag spécifique PLUI, par l'intermédiaire du site internet de la CUA et par mise à disposition des questionnaires en mairies et à la CUA. Elle s'est accompagnée d'une campagne d'affichage et d'une campagne presse (presse écrite et radio). Les retours pouvaient se faire par courrier via une enveloppe T, par internet via le site internet de la CUA ou dans les communes dans les présentoirs situés en mairies et dans certains autres lieux publics dans les plus grosses communes. Ils ont été au nombre de 956 dont 929 exploitables.
- des **registres papiers de concertation** ont été mis à disposition du public accompagnés des dossiers de concertation dans chacune des mairies des communes membres de la CUA ainsi qu'au siège de la CUA. Lors des séries de rencontres communales organisées du 15 mai au 18 juin 2018, outre le traditionnel temps d'échange sous forme de questions/réponses entre le public et les élus, le public avait également la possibilité de déposer une contribution écrite sur le registre papier. 117 observations ont été recueillies dans ces registres papiers.
- le public avait également la possibilité d'envoyer leurs contributions au PLUI via des **courriers** à l'attention du Président de la CUA et des courriels par l'intermédiaire du site internet de la CUA. 77 courriers ou mails sont arrivés à la CUA dans le cadre de cette concertation sur le PLUI.

## **II - La démarche de collaboration avec l'ensemble des communes membres et d'association des Personnes Publiques Associées**

Rendue obligatoire par le Code de l'Urbanisme pour l'élaboration d'un PLUI, les modalités de collaboration avec les communes ont été définies par la délibération du Conseil communautaire du 19 février 2015.

Conformément à cette dernière, le PLUI a été élaboré en étroite collaboration avec l'ensemble des élus et des techniciens des 39 Communes membres. Les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été associées, tout le long de la procédure, à l'élaboration des documents.

### Collaboration politique

Cette délibération prévoyait des dispositifs de présentation et d'échanges avec l'ensemble des élus communaux :

≥ au cours d'**au moins trois Conférences des Élus lors des grandes étapes de la procédure.**

La Conférence des Elus est l'instance "plénière" de la concertation avec les maires et conseillers municipaux des 39 communes de la Communauté Urbaine d'Arras. Elle se réunit à chacune des étapes charnières du processus d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, pour faire le point sur l'avancée des travaux et débattre des problématiques essentielles.

Quatre conférences des Élus réunissant, à l'initiative de Monsieur le Président de la CUA, les Conseillers communautaires, l'ensemble des Maires et Conseillers municipaux des Communes membres de la CUA, les directeurs des services, les Personnes Publiques associées, les partenaires publics, les territoires voisins, le Conseil de Développement et la Presse ont été organisées pour leur permettre de suivre le projet et s'exprimer :

- Le 9 octobre 2014 avant la phase de définition des enjeux du territoire pour :
  - o rappeler les modalités de la concertation publique et les objectifs de développement durable (loi Grenelle) à intégrer dans le cadre de la procédure PLUI ;
  - o échanger sur les modalités de la collaboration politique et concernant les grandes caractéristiques du diagnostic territorial ;

Cette conférence a accueilli plus de 250 participants.

- le 8 octobre 2015 (de 17h30 à 19h15, à l'École Supérieure du professorat et de l'éducation à Arras) marquant l'achèvement de la phase de diagnostic (état des lieux et enjeux) et le lancement de la phase d'élaboration du PADD, étape de réflexion et de décision stratégique pour l'avenir du territoire, afin d'échanger sur la construction du projet de territoire Grand Arras : les trois scénarios envisagés et les enjeux pour la réussite économique du territoire ;

À cette occasion, a été présentée la restitution des contributions des ateliers PLUI sur les scénarios étudiés pour bâtir le projet de territoire ainsi qu'une conférence sur les moteurs et enjeux du développement de l'arrageois (Olivier PORTIER- Universitaire).

Cette conférence a accueilli près de 120 participants.

- le 19 octobre 2016 (de 18h00 à 19h45 au collège les Louez Dieu à Anzin-Saint-Aubin) avant le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) afin d'échanger sur la mise en œuvre du projet de territoire au travers différentes thématiques évoquées dans les différents groupes de travail CUA : économie, tourisme/loisirs, déplacements... ;

À cette occasion, l'état d'avancement de la procédure PLUI a été présenté avec deux tables rondes : « un travail collectif et concret bien engagé sur les différentes thématiques » et « regards extérieurs sur le PADD ».

Cette conférence a accueilli près de 350 participants.

- le 27 novembre 2018 (de 18h00 à 20h30 à l'université des Compagnons à Arras) avant l'arrêt projet du PLUI afin d'échanger sur la traduction réglementaire du PADD (OAP/règlement/zonage).

Cette conférence a accueilli près de 250 participants.

≥ au cours d'**au moins deux rendez-vous communaux** avec les conseillers municipaux des communes regroupés en secteur géographique

Les Rendez-vous communaux réunissent, dans des secteurs de la CUA délimités en fonction des thématiques à aborder, les élus et techniciens pour faire le point sur l'avancée des travaux et faire partager au plus grand nombre d'élus les résultats d'études, les questions de perspectives et les spécificités sectorielles.

Le Président de la CUA et le Vice-Président en charge de l'urbanisme convient à ces rendez-vous communaux : les Maires et Conseillers municipaux, les Directeurs des services, les Conseils de quartier, les Conseils de jeunes, les Conseils de sages et le Conseil de Développement.

Ainsi, ont été organisées deux rendez-vous communaux territorialisés en 3 secteurs.

La première série de rendez-vous communaux consistait à une présentation de l'état des lieux du

territoire suivi d'un échange sur les enjeux identifiés.

Aussi, la territorialisation de ces rendez-vous s'est faite sous la forme des 3 bassins de vie identifiés dans la carte ci-dessous afin de débattre des problématiques spécifiques aux territoires concernés.



Ces derniers ont eu lieu :

- le mercredi 4 février 2015 à 18h00 à la salle polyvalente de Mercatel pour le secteur Sud-Est ;
- le vendredi 13 février 2015 à 18h00 à la salle Les viviers d'Anzin-Saint-Aubin pour le secteur Ouest ;
- le mercredi 18 février 2015 à 18h00 à la salle des fêtes d'Athies pour le secteur Nord-Est.

Ce rendez-vous communal a permis d'accueillir au global plus de 200 participants.

La deuxième série de rendez-vous communaux concernait les OAP, le règlement et le zonage, et s'organisait en deux temps :

- une séance plénière avec présentation des différents types d'OAP, de zones au sein du projet de zonage, de la nomenclature des articles du règlement et d'un zoom sur des thématiques faisant débat : la traduction réglementaire des objectifs de préservation de la Trame Verte et Bleue et d'autres points du règlement (hauteur maximale, clôtures, patrimoine, normes des stationnement, etc.) ;
- un échange en atelier avec chaque commune afin de recueillir leurs éventuelles observations concernant leur OAP communale, leur projet de zonage et le projet de règlement.

Aussi, la territorialisation de ces rendez-vous s'est appuyée sur la structuration du territoire : avec d'une

part, les communes urbaines, et d'autres part, les communes rurales/pôles relais par bassins de vie. Cette sectorisation est liée au projet de règlement dans lequel les règles diffèrent en fonction de l'organisation territoriale.

Ces derniers ont eu lieu à la Citadelle d'Arras:

- le lundi 19 février 2018 à 14h00 pour les communes urbaines à l'exception d'Arras ;
- le mardi 20 février 2018 à 9h00 pour les communes Sud ;
- le mercredi 21 février 2018 à 9h00 pour les communes Est et Ouest.

La Commune d'Arras a fait l'objet d'un travail spécifique en lien avec ses caractéristiques urbaines et l'élaboration de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) nécessitant un regard particulier sur l'articulation avec les règles du PLUI. Dans ce cadre des rencontres ont été organisées avec les services de la Ville, le Maire et l'ABF et il n'est pas apparu nécessaire d'organiser un rendez-vous communal spécifique.

Ce rendez-vous communal a permis d'accueillir au global près de 130 participants.

Cette délibération prévoyait également la **désignation d'un élu référent PLUI** au sein de chaque commune (reprise des élus déjà désignés par chaque commune après les élections municipales).

Dès 2014, les élus référents PLUI ont été désignés. Les modalités de désignation étaient laissées à l'appréciation des communes (pas d'obligation de délibérer).

Ci-dessous, les référents PLUI des différentes communes :

COMMUNE	NOM DU REFERENTS
ACHICOURT	Monsieur Raymond KRETOWICZ
ACQ	M. Jean Pierre DELCOUR
AGNY	M. Christophe DELASSUS
ANZIN SAINT AUBIN	M. Gérard LORENC
ARRAS	M. Claude FÉRET
ATHIES	M. Alain MILLAMON
BAILLEUL SIRE BERTHOULT	M. Daniel LECLERCQ
BEAUMETZ LES LOGES	M. Jean Luc TILLARD
BEAURAINS	M. Hubert TOURNEUX
BOIRY BECQUERELLE	M. Michel DOLLET
BOISLEUX AU MONT	M. Jean Marie DISTINGUIN
BOISLEUX SAINT MARC	M. Michel DELMOTTE
BOYELLES	M. Jean GUY-LESAGE
DAINVILLE	M. Philippe VIARD
ECURIE	M. Jean Michel CAILLIEREZ
ETRUN	M. Michel MATHISSART
FAMPOUX	M. Géry COULON
FARBUS	M. Jean François DEPRET

COMMUNE	NOM DU REFERENTS
FEUCHY	M. Roger POTEZ
GAVRELLE	M. Vincent THERY
GUEMAPPE	M. Reynald ROCHE
HENIN SUR COJEUL	M. Pierre ROUSSEZ
HENINEL	M. Jean Marie FOURNIER
MAROEUIL	M. Marcel DEBOVE
MERCATEL	M. Philippe MASTIN
MONCHY LE PREUX	M. Yves BONNAVE
MONT SAINT ELOI	M. Laurent LEMAIRE
NEUVILLE SAINT VAAST	M. Jean Pierre PUCHOIS
NEUVILLE VITASSE	M. Jean-Claude LEVIS
ROCLINCOURT	M. Thierry MOULIN
SAINT LAURENT BLANGY	M. Nicolas KUSMIEREK
SAINT MARTIN SUR COJEUL	M. Jean-Paul VALENCELLE
SAINT NICOLAS	M. Jean Pierre CHARTREZ
SAINTE CATHERINE	M. Éric LEMOINE
THELUS	Mme Béatrice DUPONT
TILLOY LES MOFFLAINES	Mme Maud DESMARET
WAILLY	M. Mickael AUDEGOND
WANCOURT	Mme Dominique TEMPEZ
WILLERVAL	Mme Sylvie GORIN

Cette délibération prévoyait aussi la **mise en place de 4 forums thématiques** (Économie, Habitat, Déplacements, Cadre de vie – Environnement) avec participation des Maires, des élus référents PLUI et des représentants des commissions en fonction des thématiques.

Les 4 forums thématiques dit « Forums des Acteurs » mis en place par la CUA sont l'instance de concertation particulièrement destinée à ouvrir la réflexion avec la société civile. Elle rassemble, autour des grandes thématiques, les responsables politiques, partenaires publics, dirigeants associatifs et représentants professionnels en mesure de communiquer leur expérience, d'apporter leur expertise, d'exposer des projets et des orientations susceptibles d'enrichir le projet de territoire.

Participent à ces forum le Président de la CUA, le Vice-Président en charge de l'urbanisme, les Vice-présidents concernés par la thématique, les Maires, les référents communaux du PLUI, les membres des commissions concernées, les Personnes Publiques Associées (PPA), les acteurs de la société civile concernés, les directeurs des services et les acteurs/experts spécifiques à la thématique concernée.

Aussi, ont été organisés à la Citadelle d'Arras:

- le Forum des Acteurs de l'Environnement (biodiversité, climat, cadre de vie, paysages, patrimoine), le mardi 31 mars 2015 à 17h30 comprenant :
  - o la présentation des enjeux pré-identifiés du PLUI en lien avec l'environnement ;
  - o une table ronde : « patrimoine bâti, paysage et biodiversité : quel cadre de vie pour demain ? » (CERDD, bureau d'étude Empreinte, association régionale des urbanistes du Nord-Pas-de-Calais et association d'architecture en Arras, VP environnement de la CUA) ;
  - o une table ronde : « air, climat, énergie : quelles perspectives ? » (CERDD, ATMO Nord-Pas-de-Calais, VP transition énergétique de la CUA) ;
  - o un débat « réflexion autour des problématiques : discerner les futurs besoins et enjeux ».
- le Forum des Acteurs de l'Economie (entreprises, agriculture, équipements), le mercredi 8 avril 2015 à 17h30 comprenant :
  - o la présentation des enjeux pré-identifiés du PLUI en lien avec l'économie ;
  - o une conférence sur « les modèles de développement des territoires » présenté par Olivier PORTIER, consultant en analyse territoriale ;
  - o une table ronde sur les dynamiques territoriales contemporaines (SPIRE, CCI Artois, Vice-Président CUA en charge du développement économique, élu à la Chambre d'Agriculture et directeur AGREO) ;
  - o un débat « réflexion autour des problématiques : discerner les futurs besoins et enjeux ».
- le Forum des Acteurs de la Mobilité (transports, déplacements), le mardi 14 avril 2015 comprenant :
  - o la présentation des enjeux pré-identifiés du PLUI en lien avec la mobilité ;
  - o une table ronde : « quelle alternative à ma voiture à l'horizon 2030 ? » (CEREMA, bureau d'étude EGIS, KEOLIS, VP mobilité et transport de la CUA) ;
  - o une conférence sur « la mobilité de demain et la ville des courtes distances » présenté par Frédéric HERAN, maître de Conférence université Lille 1,
  - o un débat « réflexion autour des problématiques : discerner les futurs besoins et enjeux ».
- le Forum des Acteurs de l'Habitat (logement, urbanisme, société) : Jeudi 16 avril 2015 comprenant :
  - o la présentation des enjeux pré-identifiés du PLUI en lien avec l'habitat ;
  - o une table ronde : « attractivité et développement du territoire demain ? » (Nexity aménagement Ile de France – Nord, bureau d'étude NOVASCOPIA, Notaire, Pas-de-Calais Habitat, VP logement de la CUA) ;
  - o une table ronde : « nouvelles formes urbaines, renouvellement urbain, solidarité, quelles réponses demain ? » (Architecte, SEM Ville-Renouvelée, bureau d'étude NOVASCOPIA, CAUE) ;
  - o un débat « réflexion autour des problématiques : discerner les futurs besoins et enjeux ».

Les avis recueillis à l'occasion de ces forums thématiques ont permis d'alimenter la réflexion sur les enjeux. Plus de 350 participants ont été accueillis dans ce cadre.

Cette délibération prévoyait également l'organisation **d'au minimum deux séries de 4 ateliers de travail** avec participation des élus référents PLUI et de représentants des commissions en fonction des thématiques.

Ces ateliers de travail opèrent le croisement entre les réflexions thématiques, menées dans le cadre du Forum des Acteurs, et les préoccupations territoriales, exprimées à l'occasion des rendez-vous communaux. Ils hiérarchisent et réorganisent de manière transversale les problématiques identifiées à chacune des grandes étapes de l'élaboration du projet, pour proposer une synthèse des travaux de concertation. Les conclusions sont ensuite soumises à l'examen des instances de décision communautaires et de la Conférence des Élus.

Participent à ces ateliers : le Vice-Président en charge de l'urbanisme, les Vice-présidents concernés, les Présidents de commissions concernés, les référents communaux du PLUI, les acteurs de la société civile concernés, les Personnes Publiques Associées (PPA), les experts et techniciens du domaine, spécifiquement ciblés.

Une première série de 3 ateliers dits « ateliers du projet Grand Arras » a été organisée le 25 septembre 2015.

Après une présentation des 3 scénarios possibles de développement identifiés en vue d'aboutir au scénario souhaité : « scénario 1 : la plaque tournante dynamique de l'euro-région », « scénario 2 : le laboratoire créatif du développement durable » et « scénario 3 : un modèle d'art de vivre ensemble », les participants ont été répartis en différents groupes à chacun des ateliers suivants :

- les ateliers « SCENARIOS A 2030 » avec la définition des caractéristiques majeures des 3 scénarios et la formalisation des questions majeures posées par les 3 scénarios ;
- les ateliers « RETROSPECTIVE A 2020 » concernant les conditions de réalisation des 3 scénarios à l'horizon 2020 ;
- les ateliers « RETROSPECTIVE A COURT TERME » avec une réflexion sur les mesures de court terme favorables aux 3 scénarios.

Ces ateliers ont accueilli près de 150 participants. Les productions y ont été très enrichissantes à capitaliser pour construire les scénarios et contribuer à terme aux choix du projet collectif de territoire.

Une deuxième série de six ateliers a été organisée du 21 juin au 6 septembre 2017.

Cette série d'ateliers thématiques PLUI avait pour objectifs de :

- poursuivre la co-construction engagée avec les communes et l'association des acteurs du territoire au projet ;
- restituer le travail mené par des groupes restreints d'élus qui ont travaillé sur un certain nombre de sujets, et échanger largement sur cette production ;
- traduire ensuite ces éléments dans le PLUI, le PDU, les actions/partenariats communautaires à mener.

Aussi, ont été organisés :

- un atelier « développement du Val de Scarpe et de l'axe loisirs ouest (Crinchon-Citadelle-Mont St Eloi) », le 21 juin 2017 à 9h30 à la citadelle d'Arras.  
Ce dernier s'appuyait sur les productions faites par les groupes de travail « PLUI et axe ouest de loisirs » et « PLUI et Val de Scarpe » et évoquait leurs propositions de mise en valeur du potentiel touristique de l'axe de loisirs ouest et du Val de Scarpe et d'aménagement du Val de Scarpe « urbain » à l'horizon 2020. Cet atelier a accueilli plus de 40 participants.
- un atelier "Rocades et mobilité", le 4 juillet 2017 à 15h00 au Parc de la Tourelle d'Achicourt.  
Ce dernier s'appuyait sur les productions faites par les groupes de travail « PLUI et Rocades » et le COPIL du PDU et évoquait leurs propositions d'orientations du PDU pour l'accompagnement de la mise en service des rocades, les parkings-relais, les transports en communs et les mobilités alternatives. Cet atelier a accueilli plus de 30 participants.
- un atelier "développement économique et parcs d'activité", le 5 juillet 2017 à 16h00 au Parc de la Tourelle d'Achicourt. Ce dernier évoquait la proposition d'un cahier des charges engageant la CUA sur l'optimisation du foncier dans le cadre de l'aménagement et de la construction des parcs d'activités, de la localisation et de phasage des 200 ha dédiés au Pôle économique régional Est et de la délimitation des 50 ha d'extension des zones d'intérêt communautaire. Cet atelier a accueilli plus de 20 participants.
- un atelier "Arras, ville centre d'agglomération", le 31 août 2017 à 10h00 à la citadelle d'Arras.  
Ce dernier s'appuyait sur les productions faites par les groupes de travail « Arras » et les réflexions de la ville d'Arras en évoquant leurs propositions sur les thématiques suivantes : « Arras, une ville des grands écarts », « Un équilibre rural et urbain à conforter », « Arras au cœur d'un territoire apaisé » et « un territoire rayonnant et attractif ». Cet atelier a accueilli plus de 30 participants.
- un atelier "5 Communes pôles-relais du territoire", le 5 septembre 2017 à 14h30 à la citadelle d'Arras. Ce dernier s'appuyait sur les productions faites par le groupe de travail pôles-relais et évoquait leurs propositions sur les suites à donner au travail mené par les communes pôles-relais sur les thématiques suivantes : le partenariat intercommunal au Nord, la coopération au Sud et l'accompagnement spécifique de chaque pôle. Cet atelier a accueilli près de 30 participants.



- un atelier "Trame verte et bleue", le 6 septembre 2017 à 10h00 à la citadelle d'Arras. Ce dernier s'appuyait sur les productions faites par le groupe de travail Trame Verte et Bleue et évoquait la co-construction engagée avec les communes et les acteurs du territoire du projet de Trame verte et bleue (TVB) ainsi que sur les propositions faites concernant l'ambition environnementale affichée dans le PADD et sa traduction dans les pièces règlementaires du PLUI. Cet atelier a accueilli plus de 30 participants.

Enfin, cette délibération prévoyait également **des informations et présentations régulières du dossier en particulier devant les élus communaux membres de la Commission C3 et devant les Maires en Bureau communautaire.**

La Commission Aménagement (C1 puis C3) a tout au long de la procédure exposé l'état d'avancement du dossier tant en termes des documents produits qu'en terme d'étapes de concertation et de collaboration, dont notamment :

- la C1 du 5 mars 2013 rappelant la démarche d'élaboration d'un PLUI ;
- la C1 du 27 mai 2013 faisant un point d'avancement des études à lancer dans le cadre du PLUI ;
- la C1 du 7 octobre 2013 mentionnant les marchés d'études PLUI attribués et le lancement officiel de la concertation ;
- la C3 du 20 juin 2014 présentant la démarche PLUI et les prochaines étapes notamment en terme d'instances de concertation ;
- la C3 du 9 septembre 2014 faisant un point sur les étapes du PLUI et sur la communication/concertation sur le PLUI ;
- la C3 du 14 octobre 2014 rapportant les principaux éléments du diagnostic agricole, économie, équipements, environnement et rappelant les étapes de concertation
- la C3 du 19 novembre 2014 mentionnant la concertation en cours avec la population, les modalités de collaborations avec les communes et présentant la synthèse du diagnostic démographie-solidarité, équipements et urbanisme/foncier ;
- la C3 du 5 février 2015 faisant un retour sur les résultats du questionnaire réalisé auprès de la population, rappelant la nécessité de délibérer au prochain conseil communautaire sur les modalités de collaboration avec les commune, faisant un retour sur les rendez-vous communaux et présentant les forums et ateliers à venir ;
- la C3 du 20 mars 2015 présentant l'état des lieux du volet habitat PLUI, faisant un retour sur les rendez-vous communaux de février 2015 et donnant des informations sur les forums thématiques et ateliers transversaux à venir ;
- la C3 du 29 mai 2015 établissant un retour sur les forums PLUI et exposant les prochains grands rendez-vous du PLUI (ateliers de travail transversaux, ballade urbaine et comité de pilotage (COPIL) du 26 juin avec les PPA) ;
- la C3 du 3 septembre 2015 faisant un retour sur le COPIL du 26 juin, présentant les hypothèses de départ pour bâtir les 3 scénarios de développement du territoire, la démarche d'évaluation environnementale à mener ainsi que les prochains grands rendez-vous (conférence mobilités, ateliers de travail sur les scénarios, conférence des élus et balades urbaines) ;
- la C3 du 13 octobre 2015 exposant un retour sur les ateliers et la conférence des élus et présentant la synthèse des projets des communes identifiés lors des rendez-vous communaux individuels ;
- la C3 du 24 novembre 2015 évoquant les propositions faites dans le cadre des échanges sur la politique locale de l'urbanisme relatives à la manière de rendre acceptables les contraintes réglementaires qui seront la traduction des choix exprimés dans le Projet de territoire du PLUI ;
- la C3 du 19 janvier 2016 présentant le programme de travail 2016 relatif au PLUI et rappelant les contributions du Conseil de Développement au PLUI (débat en séance plénière du 30/09/2015 avec définition de 3 axes "incontournables" à retrouver dans le projet de territoire, quel que soit le scénario final retenu : pour un développement économique et ambitieux, pour un développement harmonieux et pour un territoire attractif) ;
- la C3 du 10 mars 2016 informant de la nouvelle phase de concertation à venir relative au pré-projet de territoire du PLUI ;
- la C3 du 10 mai 2016 exposant un retour sur les réunions publiques, faisant un point sur la

- consommation foncière du projet de territoire et présentant la méthodologie à appliquer pour localiser les zones d'urbanisation futures à partir d'indicateurs ;
- la C3 du 9 juin 2016 où a été distribué le projet de territoire enrichi des observations recueillies lors des réunions publiques ;
  - la C3 du 8 septembre 2016 présentant la version 3 du Projet de territoire, les étapes à venir jusqu'au débat sur le PADD et les objectifs de réduction de consommation des espaces avec une analyse des zones d'activités économiques et des zones d'habitat ainsi que la mise en place d'une commission de conciliation ;
  - la C3 du 8 novembre 2016 évoquant la distribution du PADD rédigé et le débat à venir dans les conseils municipaux et exposant le travail de réduction de consommation des espaces (synthèse habitat et économie ainsi que la mise en place de la commission de conciliation) ;
  - la C3 du 26 janvier 2017 faisant part des premières synthèses concernant les débats communaux sur le PADD et le travail effectué avec les communes concernant le potentiel constructible ;
  - la C3 du 7 mars 2017 exposant le projet de délibération actant de la tenue du débat communautaire sur les orientations du PADD dans le cadre de l'élaboration du PLUI ;
  - la C3 du 8 juin 2017 faisant le point sur les expositions PADD grand public à venir du PLUI et informant de l'organisation de 6 ateliers PLUI ;
  - la C3 du 17 octobre 2017 restituant la tenue des 6 ateliers thématiques PLUI et informant des étapes à venir de la procédure PLUI (réunions OAP/zonage/règlement en commune, exposition itinérante du PLUI) ;
  - la C3 du 16 janvier 2018 PLUI faisant un point sur le calendrier du PLUI et sur les propositions réglementaires pour la traduction de la Trame Verte et Bleue dans le PLUI, et mentionnant les thématiques débattues dans le cadre des ateliers sur les rendez-vous communaux relatifs aux OAP, règlement et zonage. Par ailleurs, deux ateliers ont eu lieu sur des points spécifiques du règlement du PLUI : les clôtures et les éléments du patrimoine bâti à préserver.
  - la C3 du 20 mars 2018 où est évoquée l'organisation de la concertation grand public dans les communes sur le règlement, le zonage et les OAP et faisant le bilan des débats communaux sur les orientations générales du PADD ;
  - la C3 du 5 juin 2018 faisant le point sur la concertation grand public dans les communes sur le règlement, le zonage et les OAP ;

De même, des présentations relatives au PLUI ont été faites à différents stades de la procédure auprès du Bureau Communautaire, dont notamment :

- le bureau communautaire du 7 février 2013 présentant la démarche PLUI intercommunal et le planning prévisionnel afin de bâtir les bases de la délibération de lancement ;
- le bureau communautaire du 28 novembre 2013 évoquant le volet déplacements – transports du PLUI et notamment la mise en œuvre d'une enquête ménage et déplacement ;
- le bureau communautaire du 27 mai 2014 expliquant ce qu'est un PLUI, l'état d'avancement des études, les phases à venir et les études complémentaires à mener ;
- le bureau de communauté du 12 février 2015 évoquant les contributions demandées aux communes via des outils de travail pour enrichir le diagnostic et recueillir leurs projets, et exposant les instances à venir dans le cadre de la collaboration PLUI ;
- le bureau de communauté du 19 mars 2015 informant des démarches en cours relatives au PLUI ;
- le bureau de communauté du 4 juin 2015 faisant un retour sur les 4 forums thématiques PLUI et exposant les étapes à venir ;
- le bureau communautaire du 10 septembre 2015 rappelant les prochaines étapes d'élaboration du PLUI : les ateliers PLUI du 25 septembre 2015, la conférence des élus du 8 octobre 2015 et les balades urbaines des 3, 10 et 17 octobre 2015 ;
- le bureau communautaire du 4 février 2016 annonçant l'organisation des réunions publiques Grand Arras PLUI « Quel scénario d'avenir pour nos communes » en mars 2016 ;
- le bureau communautaire du 17 mars 2016 faisant un retour sur la réunion publique PLUI « Quel scénario d'avenir pour nos communes » organisée pour le secteur Ouest du territoire le mercredi 16 mars 2016 à Sainte-Catherine ;
- le bureau communautaire du 1<sup>er</sup> septembre 2016 présentant les différentes étapes à venir

jusqu'au débat communautaire sur le PADD et exposant la cartographie des 12 orientations clés du PADD ainsi que les engagements forts en faveur d'un développement durable à inscrire dans le projet de territoire ;

- le bureau communautaire du 6 octobre 2016 présentant le bilan des rencontres communales et le PADD rédigé ;
- le bureau communautaire du 8 décembre 2016 informant de l'élaboration d'un film PLUI expliquant son rôle et son contenu ainsi que les 5 axes du PADD, et évoquant les retours attendus des communes sur les cartes du potentiel constructible ;
- le bureau communautaire du 19 janvier 2017 durant lequel plusieurs points d'actualité PLUI ont été évoqués : les retours attendus des communes sur les cartes du potentiel constructible et le PADD à débattre avant fin janvier 2017 ;
- le bureau communautaire du 22 mars 2017 évoquant l'état d'avancement du PLUI : le travail à venir sur les orientations d'aménagement avec la rencontre de chaque commune pour recueillir ses projets ;
- le bureau communautaire du 6 avril 2017 exposant le plan de communication 2017-2018 du PLUI, avec à organiser : une exposition itinérante, des rencontres communales grand public et des ateliers thématiques ;
- le bureau communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2017 mentionnant la nécessité d'organiser un nouveau débat du PADD en fin d'année afin de l'ajuster aux objectifs du SCoT en cours ;
- le bureau communautaire du 15 juin 2017 faisant part de l'organisation d'une exposition itinérante relative au PADD du PLUI et de la préparation du règlement PLUI à alimenter par les communes en faisant part des difficultés causés par l'application des actuels règlement de leurs documents d'urbanisme en vigueur ;
- le bureau communautaire du 9 novembre 2017 afin d'évoquer les motifs d'évolution du PADD et le calendrier à prévoir pour le débat dans les communes et le débat communautaire ;
- le bureau communautaire du 1<sup>er</sup> février 2018 abordant les rendez-vous communaux sur le règlement, le zonage et les OAP dans le cadre de la collaboration PLUI (élus des communes) ainsi que les rencontres communales grand public sur ces mêmes documents à mener dans le cadre de la concertation PLUI (permanence) ;
- le bureau communautaire du 4 avril 2018 évoquant la synthèse des rencontres agricoles et des rendez-vous communaux et plus particulièrement les thématiques nécessitant un arbitrage du bureau dont la traduction des objectifs de mixité sociale dans le PLUI ;
- le bureau communautaire du 11 octobre 2018 évoquant les étapes à venir dans la procédure d'élaboration du PLUI ainsi que deux thématiques nécessitant un arbitrage : la stratégie éolienne et l'application de la densité dans le PLUI.

Par ailleurs, même si non fixés comme modalité de collaboration avec les communes dans la délibération :

- de nombreuses rencontres individuelles ont été organisées avec chacune des communes à différents stades de la procédure :
  - en mai-juin 2015 : rendez-vous individuels dans les 39 communes, rencontre avec les maires, les référents communaux PLUI et leurs services afin de partager l'état des lieux à l'échelle de chaque commune ;
  - en septembre 2016 : rendez-vous individuels avec chacune des 39 communes concernant les objectifs de modération de consommation d'espace dans le cadre du PLUI ;
  - d'avril 2017 à juin 2017, rendez-vous individuels dans les 39 communes, rencontre avec les maires, les référents communaux PLUI et leurs services afin d'identifier les projets communaux à inscrire au sein des OAP communales et de proposer les sites sur lesquels réaliser des OAP sectorielles ;
  - de septembre 2017 à octobre 2017 : rendez-vous individuels dans les 39 communes, rencontre avec les maires, les référents communaux PLUI et leurs services afin de partager les propositions d'OAP communale, d'OAP sectorielle et d'ébauche de règlement et de zonage.
- des groupes de travail thématiques ont été organisés venant enrichir les travaux menés dans le cadre du PLUI : groupes de travail « communes pôles-relais » (4 octobre 2016, 21 mars 2017 et 5 septembre

2017 dans le cadre d'un atelier thématique), « pôle économique » (27 septembre 2016, 17 octobre 2016, 7 mars 2017 et 5 juillet 2017 dans le cadre d'un atelier PLUI), « Trame Verte et Bleue » (20 juin 2017 et 6 septembre 2017 dans le cadre d'un atelier PLUI), « tourisme – loisirs : axe ouest » (11 octobre 2016, 13 mars 2017 et 21 juin 2017 dans le cadre d'un atelier PLUI), « rocade » (12 avril 2016, 9 mars 2017 et 4 juillet 2017 dans le cadre d'un atelier PLUI) et « Val de Scarpe » (15 janvier 2015, 15 mai 2015, 2 juillet 2015, 24 mars 2016, 30 novembre 2016, 26 avril 2017, 21 juin 2017 dans le cadre d'un atelier PLUI et le 6 juin 2018) ;

- une commission de conciliation, émanation de la C3 et composée d'élus de communes rurales, urbaines et d'Arras a été créée. Son action était de trouver les consensus entre les demandes des communes et la réglementation à respecter ;
- des réunions de travail ont été organisées avec les élus et/ou services de la ville d'Arras présentant des enjeux lui étant spécifiques : le 9 avril 2013, le 18 septembre 2013, 15 novembre 2013, le 30 janvier 2015, le 9 mars 2018, et le 20 avril 2018.

Comme développé dans le point suivant relatif à l'association des PPA, a été constitué un Comité de Pilotage (Copil) du PLUI composé par le Président de la CUA et ses Vice-président(e)s (VP), instance à laquelle participait les services de la CUA et à laquelle était conviés les services de l'État et les PPA. Ce COPIL s'est réuni à 2 reprises : le 26 juin 2015 et le 16 novembre 2016 pour enrichir la réflexion relative au projet de territoire et valider les grandes orientations du projet.

Le Comité de Pilotage restreint (Copil R) du PLUI, émanation du COPIL est composé de 4 VP et constitue une instance à laquelle ne sont pas conviés les PPA. Elle s'est réuni une fois le 11 décembre 2014 afin d'échanger sur les instances de collaboration, de concertation et d'association des acteurs du territoire et pour présenter les enjeux du PLUI.

#### Collaboration technique

Le pilotage technique de la procédure d'élaboration du PLUI est faite par la direction de l'urbanisme avec un service spécifique dédiée à la planification urbaine (évolution des POS/PLU et élaboration du PLUI) qui comprend plusieurs urbanistes (3 à 5 personnes en fonction des phases).

L'envergure des études à mener a nécessité de s'entourer d'experts produisant une partie des documents ou enrichissant les analyses et réflexions.

Aussi, plusieurs bureaux d'étude ont participé à la démarche avec chacun une thématique d'expertise :

- thématique environnement : EVEN CONSEIL ;
- thématique habitat : ACADIE puis VILLE OUVERTE et NOVASCOPIA
- thématique mobilité : EGIS
- thématique communication : CITUATION ET ENSEMBLE
- thématique foncier et agriculture : VERDI

Aussi, à différentes étapes clés, des réunions inter-bureaux d'études ont été organisées, notamment sur les thématiques transversales et la répartition des tâches (2 octobre 2014, 16 juin 2015, 24 septembre 2015, 2 mai 2016 et 16 mai 2018).

Des réunions de travail techniques de l'équipe projet de la direction de l'urbanisme avec d'autres directions et services de la Communauté Urbaine d'Arras, et en fonction des besoins, des services extérieurs, ont été organisés tout au long de la procédure pour construire et échanger techniquement sur le diagnostic, les enjeux, les orientations générales du projet et le travail réglementaire (OAP, écriture du règlement et réalisation du zonage).

Notamment, des échanges ont été fait entre le groupe projet PLUI (directrice de l'urbanisme et urbanistes) et :

- les services de la CUA directement intéressés (ADS, habitat, développement économique, voirie, assainissement/eau potable/défense incendie, etc.) ;
- les services de la ville d'Arras (ADS, urbanisme) ;

#### Association avec les Personnes Publiques Associées (PPA)

Conformément aux articles du Code de l'urbanisme, les PPA ont été associées à l'élaboration du PLUI.

Conformément au Code de l'urbanisme, monsieur le Préfet a transmis au Président de la Communauté Urbaine d'Arras sa note d'enjeux et le porter à connaissance (PAC). Les éléments ont été tenus à disposition du public.

Six réunions du Comité Technique (COTECH) avec les PPA et les PPC qui ont demandé à être associés ont rythmé la démarche d'élaboration du PLUI.

Ces dernières ont eu lieu :

- le 13 décembre 2013 concernant la démarche et l'état d'avancement de la procédure ;
- le 16 juin 2015 pour évoquer les atouts, faiblesses et enjeux du territoire ;
- le 20 juin 2015 concernant le volet PDU du PLUI (pistes d'orientations) avant que les deux procédures soient distinctes ;
- le 24 juin 2016 pour présenter le projet de territoire ;
- le 16 juin 2017 afin d'échanger sur le PADD, les gisements à vocation résidentielle et économique, et sur l'ébauche des OAP ;
- le 16 mai 2018 concernant la traduction règlementaire du PADD

Par ailleurs, comme évoqué ci-dessus, deux Copil du PLUI ont été organisés :

- le 26 juin 2015 pour présenter les enjeux issus du diagnostic et les hypothèses en vue de recueillir les observations des PPA et exposer les hypothèses et les esquisses de scénarios de projet de territoire ;
- le 16 novembre 2016 afin d'exposer une synthèse du PADD et faire un point sur la consommation foncière en vue d'échanger avec les participants.

Cette association a été renforcée avec certaines personnes Publiques Associées et certains acteurs du territoire par des échanges et des réunions supplémentaires :

- avec les services de l'État (Direction Départementale des Territoires) sur les sujets de fond et sur des thématiques spécifiques notamment :
  - o habitat et mixité sociale en lien avec la révision du PLH en cours (9 mai 2017, 13 février 2018 et 29 mai 2018) ;
  - o prise en compte des risques dans le PLUI (le 20 juin 2018) ;
  - o échanges sur le zonage/règlement/OAP suite au COTECH du 16 mai 2018 (le 29 mai 2018)
- avec le SMAV sur les questions de valorisation et collecte des déchets (entretien téléphonique et échanges de courriels) ;
- avec l'ABF afin notamment de s'assurer de la bonne articulation entre l'AVAP et le PLUI (le 24 avril 2018) et d'échanger sur le projet de règlement du PLUI (le 12 juin 2018) ;
- avec le SCOTA aux différents stades de la procédure de révision du SCOTA afin de s'assurer, par anticipation, de la compatibilité du PLUI avec ce dernier ;
- avec la Chambre d'Agriculture qui a alimenté la démarche de protection et valorisation de l'espace agricole comme développé ci-dessous ;
- avec le conseil de développement du Pays d'Artois, assemblée consultative réunissant des responsables associatifs, représentants syndicaux, élus consulaires, dirigeants d'organismes, chefs d'entreprises, citoyens participatifs et chargée d'émettre des avis et de formuler des propositions sur l'ensemble des politiques publiques du territoire

Une association plus spécifique a été organisée avec la Chambre d'Agriculture afin de veiller à ne pas nuire à la pérennité économique des exploitations agricoles du territoire et à leur développement.

À cette fin, une fois les secteurs d'extension localisés, un travail d'identification des principaux exploitants/propriétaires impactés a été réalisé afin d'organiser des rencontres individuelles avec chacun des acteurs concernés, accompagnés d'un représentant de la Chambre d'Agriculture. Cette étude a, entre autres, permis de mesurer l'impact des futures zones d'activité de Feuchy et de Saint-Laurent-Blangy sur l'activité agricole et d'en tenir compte dans la réalisation du zonage :

- La Z.A de Feuchy (Artoipole 3), d'une superficie d'environ 150 hectares, concerne 12 exploitants et/ou propriétaires, le plus impacté étant concerné à environ 16% par le projet.
- Le projet de Z.A de Saint-Laurent (extension de la ZI Est), d'une superficie de 45 hectares, impacte 9 exploitants et/ou propriétaires, les 2 plus impactés étant concernés à environ 15% chacun (zone existante au document d'urbanisme actuel).

Pour s'assurer de la bonne prise en compte des projets et des besoins des agriculteurs exploitants, une concertation spécifique leur a été destinée. Celle-ci visait à échanger avec eux autour du projet de zonage et de règlement pour les adapter au plus proche de leurs attentes et les accompagner dans leur développement futur. Ont donc été organisées sept rencontres agricoles territorialisées (le 5 février 2018 à Achicourt, le 6 février 2018 à Neuville-Saint-Vaast, le 8 février 2018 à Wancourt et à Farbus, le 12 février 2018 à Boiry-Becquerelle, le 15 février 2018 à Maroeuil et le février 2018 à Athies).

Ont été évoquées dans le cadre de ces rencontres : le PADD, les zones du PLUI avec un zoom sur la zone A et le projet de règlement relatif à la zone A ainsi que la Trame Verte et Bleue.

À la suite de ces rencontres, une réunion de synthèse a été organisée avec la Chambre d'Agriculture afin de partager le règlement et le zonage revus pour évoluer afin de prendre en compte les éventuels projets de développement des exploitations agricoles tout en gardant les équilibres globaux du document.

Ces temps de partage et d'échange avec les acteurs institutionnels, professionnels ou le grand public ont vocation à se poursuivre à l'issue de l'arrêt du PLUI en Conseil Communautaire.